

*Questions orales*

**L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, ayant passé plus de deux heures avec le député au comité, ayant répondu à des questions répétées à la Chambre, et sachant le comportement que le député a adopté après la réunion du comité, je ne vois vraiment pas comment qui que ce soit à la Chambre pourrait lui faire voir la vérité.

LA DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE A PROPOS DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Voici ce que le premier ministre a dit le 6 juin 1985, comme en témoigne la page 5487 du Hansard, à propos des lignes directrices sur les conflits d'intérêts:

... je reconnais volontiers que les lignes directrices sont bel et bien en vigueur et que tous les ministres sont tenus de les respecter à tous égards et jusqu'en apparence. Nous devons chercher à éviter ne serait-ce que l'apparence d'un conflit d'intérêts.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire quand le premier ministre a modifié les règles sur les conflits d'intérêts? L'a-t-il fait avant d'aller au Japon ou pendant qu'il y était?

**L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant):** Monsieur le Président, la réponse à cette question est toute simple: le 9 septembre 1985.

L'IMPRESSION DONNÉE AUX CANADIENS—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE JUDICIAIRE

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, le vice-premier ministre n'est-il pas disposé à admettre qu'il existe de sérieux doutes dans l'esprit des Canadiens et qu'il y a apparence de conflit d'intérêts? Pourrait-il par conséquent demander au ministre de l'Expansion industrielle régionale de démissionner et établir une enquête judiciaire sur les possibilités de conflit d'intérêts?

**L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant):** J'ai répondu plusieurs fois à cette question, monsieur le Président.

\* \* \*

[Français]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE N'A PAS DÉPOSÉ TOUT LE DOCUMENT

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Hier, en réponse à une question de mon collègue de Cape Breton—Richmond-Est, le ministre a montré un document de cinq à six pages pour défendre sa cause et, suite aux demandes faites par le Président et l'Opposition officielle de déposer ce document, le ministre a accepté de déposer ce qu'il a appelé des notes, seulement une partie du document. Le ministre peut-il nous expliquer pour

quelles raisons, hier, il n'a pas dit la vérité et pourquoi il n'a pas déposé tout le document?

[Traduction]

**M. le Président:** A l'ordre. La question n'est pas recevable. Le député peut poser une question sur les documents, s'il le veut, mais pas de la façon qu'il le fait, et il le sait.

[Français]

**M. Malépart:** Monsieur le Président, je vais reformuler ma question. Est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi il n'a pas déposé le document en entier, hier?

**M. Lapierre:** Il a la conscience élastique!

[Traduction]

**L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale):** Monsieur le Président, je croyais avoir répondu à la question précédemment. Hier, je tenais en main deux documents. J'avais le protocole d'entente et aussi mes notes.

**M. Axworthy:** Pourquoi ne l'avez-vous pas dit à ce moment-là?

**M. Stevens:** Le chiffre que j'ai mentionné hier était tiré de ces notes. A la fin de la période des questions, j'ai offert de déposer les notes que j'avais. Comme je l'ai dit à la Chambre, j'ai ensuite vérifié auprès de Magna International, car une clause du protocole d'entente, qui, soit dit en passant, a été signé par le gouvernement précédent, dispose que le protocole est confidentiel et ne peut être rendu public qu'avec son consentement. Sous réserve de la condition que j'ai mentionnée plus tôt, nous avons maintenant l'autorisation écrite de Magna de déposer même le protocole d'entente dont j'ai parlé.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Une question brève.

[Français]

LA POSITION DU MINISTRE

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie):** Maintenant que le ministre vient de nous démontrer qu'hier il a trompé la Chambre, comment aujourd'hui peut-on le croire lorsqu'il se défend dans le dossier avec son épouse?

[Traduction]

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait que je ne peux permettre... je peux lui laisser poser la question, mais je dois lui demander de rétracter ces propos.

**Des voix:** Rétractez quoi?

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'entends peut-être mal parce que j'écoute deux choses à la fois. Quoi qu'il en soit, le député voudrait-il simplement poser sa question sans commentaire?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** A l'ordre. J'ai peut-être mal entendu. Le député faciliterait les choses à la présidence s'il s'en tenait à une simple question.